

## Demande d'informations en protection de la jeunesse pour les années 2016 à 2018

1. Nombre de jeunes de 0 à 17 ans qui ont fait l'objet d'un signalement retenu

	Signalements retenus		
	2016-2017	2017-2018	2018-2019
<b>Ensemble du Québec</b>	<b>36 002</b>	<b>38 945</b>	<b>41 530</b>

Source des données : Bilan des DPJ

2. Nombre de jeunes 0-17 ans pris en charge le DPJ, à la suite d'une déclaration de compromission selon l'article 51 de la LPJ

	Enfants pris en charge		
	2016-2017	2017-2018	2018-2019
<b>Ensemble du Québec</b>	<b>33 042</b>	<b>34 439</b>	<b>35 998</b>

Source des données : Bilan des DPJ

3. Nombre de jeunes de 0 à 17 ans qui ont fait l'objet de mesures de protection immédiate, selon l'article 46 de la LPJ.

*Information non disponible dans les bases de données du MSSS*

4. Nombre de jeunes de 0 à 17 ans qui ont fait l'objet d'une prolongation de mesures de protection immédiate, selon l'article 47 de la LPJ.

*Information non disponible dans les bases de données du MSSS*

5. Nombre de jeunes de 0 à 17 ans qui ont fait l'objet d'une révision de la situation de l'enfant, selon l'article 57 de la LPJ.

### Révisions des mesures en LPJ (du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars)

Description	2016-2017	2017-2018	2018-2019
<b>Révisions des mesures en vertu de l'article 57 de la LPJ ayant conclu à</b>			
– Poursuite de l'application de mesures	20 965	22 332	21 896
– Fin de l'application de mesures	10 226	10 161	10 597
<b>Total</b>	<b>31 191</b>	<b>32 493</b>	<b>32 493</b>

Source des données : AS-480 (Page 11, lignes 1 et 2)

6. Résultats ventilés du nombre de jeunes de 0 à 17 ans qui ont fait l'objet de mesures ou de décisions à l'égard de l'article 57 de la LPJ selon les alinéas a, b, c, d, e, f et g de l'article 57.2 de la LPJ.

*Information non disponible dans les bases de données du MSSS*